

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU CALVADOS
 ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
 SEANCE DU 16 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 16 janvier à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 janvier, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Amélie NAUDOT, Patrick CHRETIEN, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Luc JAMMET (P. M. CHRETIEN), Christophe GSELL (P. M. MESLE)

Secrétaire de séance : M. TOLOS.

Gestion des assemblées et intercommunalité

INTERCOMMUNALITE – SDEC ENERGIE – AVIS SUR LA DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE MONDEVILLE

DEL20230116_03	Présents : 27	Pouvoirs : 2	Abstentions :	Suffrages exprimés : 29	Pour : 29	Contre :
----------------	---------------	--------------	---------------	-------------------------	-----------	----------

Rapporteur : M. Chrétien

Par délibération en date du 16 novembre 2022, la commune de Mondeville a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » avec la prestation optionnelle du 100 % lumière (renouvellement immédiat des appareils hors service).

Lors de son assemblée du 15 décembre 2022, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé cette demande d'adhésion de la commune de Mondeville, qui interviendra le cas échéant à compter du 1^{er} avril 2023, après publication de l'arrêté préfectoral prononçant cette adhésion.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 21 décembre 2022, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour les saisir sur cette demande d'adhésion, qui est subordonnée à l'accord de la majorité qualifiée des membres du syndicat.

Aussi, conformément à l'article 5.1 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter-préfectoral du 27 décembre 2016,

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le **CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité** cette proposition d'adhésion de la commune de Mondeville au SDEC ÉNERGIE.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

Po LE MAIRE *empêché, la Maire Adjointe*

Affichée le
 Certifiée exécutoire le


